



Expérimentation de l'extinction de l'éclairage public en cœur de nuit

Bilan et perspectives

Réunion publique – 14 décembre 2022



1. Rappel des objectifs

- Cadre du Plan Air énergie climat de La Tronche et du Plan lumière Métro
- Extinctions au cœur de la nuit
 - Voir les étoiles
 - Effets favorables sur faune et flore
 - Economies d'électricité
 - Economies financières



2. Bilan de l'expérimentation

- 9 mois entre mars et novembre 2022
- Extinction entre 23h et 6h sur les Coteaux
- Groupe de suivi: 12 habitants + agents et élu
- Indicateurs suivis
 - statistiques de la délinquance
 - consommations énergétiques et financières
 - retours spontanés des habitants (via mail, courriers etc... à la mairie)



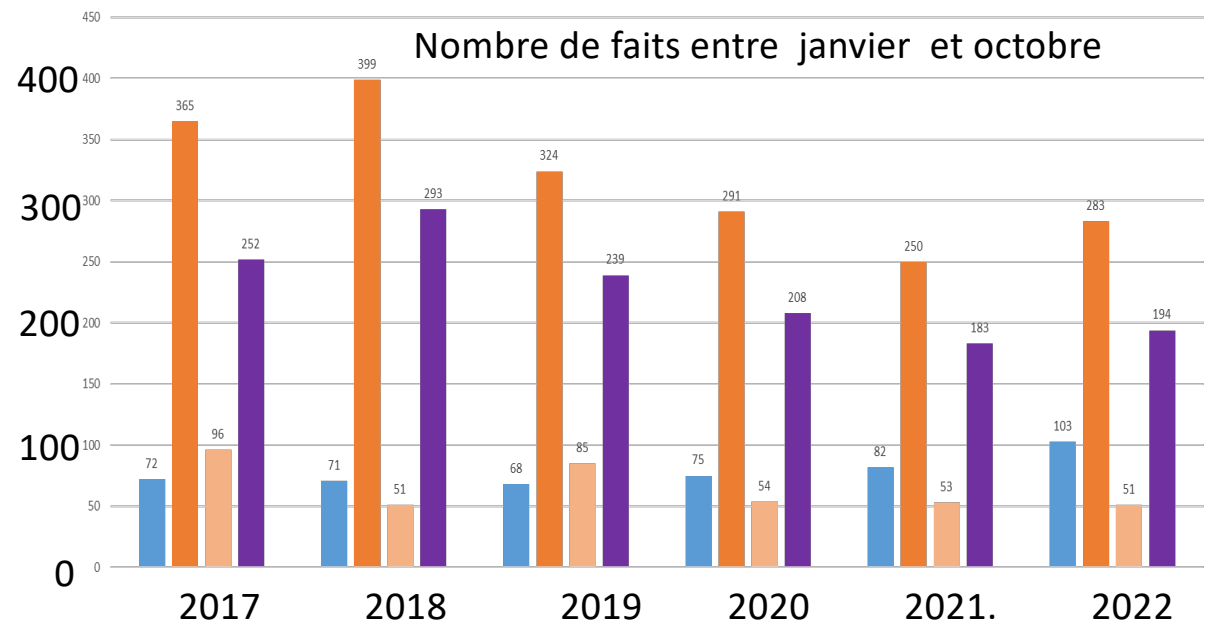
Statistiques de la délinquance

- Données de la Police nationale

Atteintes à l'intégrité physique

Atteintes aux biens dont cambriolages

Délinquance sur la voie publique



- Pas d'effets de l'extinction au cœur de la nuit

- Cohérent avec observations dans les autres communes



Consommations énergétiques et financières

- Eclairage publique secteur Coteaux en 2021 : 105,7 MWh
 - 25 % de la consommation sur toute la commune (427,5 MWh)
- Eclairage publique secteur Coteaux en 2022 (pour année entière) : 49,3 MWh
- Baisse de 58% pour secteur Coteaux,
- Economie de 27 000 € (prix électricité 2022)



Retours spontanés des habitants

- Messages de plaintes : 8

- Messages de satisfaction: 12



3. Perspectives

Les communes voisines

Les contraintes à La Tronche

Avis de la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO)

Les recommandations du groupe de suivi

Les décisions au 1^{er} janvier 2023



Les communes voisines

CORENC

De janvier à octobre 2022: éteint de 0h à 5h

Depuis novembre 2022: éteint de 23h à 6h

MEYLAN

Depuis octobre 2022

Zones denses: éteint de 1h à 5h

Zones peu denses: éteint de 23h à 6h



Les contraintes à La Tronche

- Contacts pris avec
 - CHU: prises de postes nocturnes
 - Résidence du CROUS (chem. des Grenouilles) et Centre théologique de Meylan
Mobilités des étudiants
 - Restaurateurs de La Tronche
- Compatibilité avec extinction à 23h

- Transports en commun: obligation d'éclairage public
 - Tramway: horaires 4h45-1h30
 - Lignes C1 et X01 sur Avenue de Verdun: horaires 5h30-0h30 et 4h30-23h45



Avis de la Ligue de protection des oiseaux

- Refuges LPO: parcs publics et jardins privés
- Utilité de l'extinction dans la partie basse de la commune,
avec trame noire en continuité des parcs

Parc des Cèdres, parc du Vercors, parc de la villa des Alpes



Recommandations du groupe de suivi

- Elargir l'extinction au cœur de la nuit à l'ensemble de la commune
 - Sauf autour du CHU et le long de la ligne de tramway
- Eteindre de 23h à 6h ou de 0h à 6h
 - Eventuellement distinguer Coteaux (nature, moins de flux) et autres secteurs
 - Eventuellement distinguer semaine (23h-6h) et vendredis-samedis (0h-6h)
- Moderniser les luminaires en priorité dans le secteur CHU
 - Modulation de la puissance
- Communiquer: enjeux, sécurité, décisions



Les décisions au 1^{er} janvier 2023

- Périmètre Coteaux: pérenniser l'extinction de 23h à 6h
- Secteur CHU et tramway: pas d'extinction
- Secteur arrêts de bus avenue de Verdun: extinction de 1h à 4h
- Autres secteurs de la commune: extinction de 0h à 6h
- Maintien du groupe de suivi (au moins une fois par an)
- Perspectives d'économies en 2023: 90 000 €



Programmation par armoire

Périodes éteintes

Coteaux: 23h – 6h

Plaine: 0h – 6h

Ligne C1: 1h-4h

Desserte CHU: pas d'extinction

Intérieur du CHU: gestion par le CHU

